

Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS (Allier)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2026 N° 2026-01

L'An deux mil vingt-six, le trois février, à vingt Heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS se sont réunis à la Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS sous la Présidence de Mme Elisabeth CUISSET, Maire.

La convocation a été faite le vingt-sept janvier deux mil vingt-six.

Étaient présents : Mme CUISSET (Maire) – M. MEUNIER – Mme GOULFERT – M. MERCIER – Mme CHALET – M. DUPONT – Mme BUISSON – M. RAMUS (Adjoints) – M. CASSIN – Mmes GOY - SAINT-ANDRÉ – MM. BURGAT - POURTIER - GUERRIER – Mmes TEYSSOT – MATHE - DECOMBAT – M. RATINIER – Mme CRISTAU – M. GUYOT.

Étaient excusés : Mmes COUPERIER – MAMBIE – MM. MAYET - LIOGIER

Étaient absents : M. RIGAUD – Mme CASSIN – M. BOURDEAUX

Secrétaire de séance : Mme Martine BUISSON

Ouverture de la séance à 20 h 30.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

II. DÉCISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire, par délibération n°01 du 06 décembre 2022, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises :

- Décision du Maire n° 2026-01 du 20 janvier 2026 – Bail professionnel – Pôle médical Simone-Veil – Avenant n° 2 afin de modifier la superficie des locaux loués au Dr SINET-TENEAU (parties communes) suite à l'installation de nouveau praticiens.
- Décision du Maire n° 2026-02 du 20 janvier 2026 – Bail professionnel – Pôle médical Simone-Veil – Avenant n° 2 afin de modifier la superficie des locaux loués au Dr GIRAUD (parties communes) suite à l'installation de nouveau praticiens
- Décision du Maire n° 2026-03 du 20 janvier 2026 – Bail professionnel – Pôle médical Simone-Veil – Avenant n° 1 afin de modifier la superficie des locaux loués à Mme BROSSE, diététicienne, (parties communes) suite à l'installation de nouveau praticiens
- Décision du Maire n° 2026-04 du 20 janvier 2026 – Bail professionnel – Pôle médical Simone-Veil – Avenant n° 1 afin de modifier la superficie des locaux loués à Mme RYPEN, psychologue, (parties communes) suite à l'installation de nouveau praticiens et afin d'augmenter le nombre de jours d'occupation par semaine, soit 2 jours au lieu de 1 jour.

- Concession cimetière n° 3190 – Renouvellement concession pleine terre 50 ans 2 corps – Mme BARBERO Clara
- Concession cimetière n° 3191 – Acquisition caveau 2 corps 30 ans – M. et Mme CHAMOIX Raymond
- Concession cimetière n° 3192 – Acquisition caverne 30 ans – Mme LANDRÉ Martine
- Concession cimetière n° 3193 – Acquisition caveau 2 corps 50 ans – M. et Mme FRADIN Bernard
- Concession cimetière n° 3194 – Acquisition caverne 30 ans – M. PALMIER Claude
- Concession cimetière n° 3195 – Acquisition caveau 2 corps 50 ans – M. GOUTAUDIER Jean-Jacques

III. PERSONNEL

1) Modification du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) (délibération n° 01)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouvelles conditions d'attribution du RIFSEEP en cas d'absence qui permettent aux agents municipaux de bénéficier des mêmes modalités que les agents de la Fonction Publique d'État.

a) Délibération du 09 décembre 2025 – Rectification (Délibération n° 02)

Suite à la remarque des services préfectoraux, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de la mention « DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026 » sur la délibération n° 17 prise le 09/12/2026 dans le cadre de la création d'un poste de la filière technique.

IV. CONVENTIONS

1) Vichy Communauté – Convention de partenariat des interventions en milieu scolaire « dispositif dumiste » de la communauté d'agglomération (délibération n° 03)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée par Vichy Communauté permettant aux écoles de la commune de bénéficier d'interventions musicales financées par la communauté d'agglomération, et autorise Mme le Maire à signer celle-ci.

2) Convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité (délibération n° 04)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'un avenant à la convention d'adhésion de la commune au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Allier et autorise Mme le Maire à signer celui-ci. Cet avenant prend en compte l'augmentation du taux de cotisation voté par le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Allier de 0,10 % à 0,18 %.

V. REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG – AIDE AUX TRAVAUX – INTERVENTION DIRECTE ET UNIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

1) Dossier de demande d'aide Restaurant Pizzeria « Le Saint Germain » (Mme D'ORIO Patricia) (délibération n° 05)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention attribuant au restaurant pizzeria « Le Saint Germain » une aide de 1 500 € dans le cadre des travaux de modernisation du local commercial sis 42 rue Pierre Sémard et autorise Mme le Maire à signer celle-ci.

VI. ACQUISITION D'IMMOBILISATION (délibération n° 06)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle ZC n° 36 au prix de 2 241 € dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé et autorise Mme le Maire à signer les compromis de vente, acte authentique et tous documents s'y rattachant.

VII. MOTION (délibération n° 07)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes, proposée par l'Association des Maires de France.

VIII. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (délibération n° 08)

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et du programme prévisionnel pluriannuel d'investissements et de la tenue d'un débat.

Mme le Maire débute cette présentation en précisant que le DOB et le vote du budget sont soumis au conseil municipal avant les élections municipales afin de proposer un cadre de travail et faciliter la prise de fonctions des futurs élus.

Concernant l'évolution de la population, Mme le Maire remarque que la rénovation récente du parc social par les différents bailleurs et l'absence de vacances n'a pas eu d'incidence sur le nombre d'habitants. Elle insiste sur l'impact de la composition des ménages (1,6 personne) sur la démographie.

Les effectifs scolaires indiqués dans le rapport ont augmenté depuis la rédaction de ce dernier : 107 élèves à l'école primaire Charles-Louis Philippe et 101 à l'école maternelle.

L'ensemble des conseillers municipaux pointent la répercussion de la revalorisation de divers taux de cotisation sur les prévisions budgétaires au chapitre PERSONNEL. M. Burgat évoque la possibilité de négocier notamment les augmentations votées par le Centre de Gestion. Mme le Maire indique que celles-ci semblent inévitables en raison des problèmes financiers du CDG 03 et que l'adhésion de la commune ne peut être remise en question.

Comme indiqué en commission des finances, le montant des intérêts de la dette est rectifié au chapitre 66 : il faut noter 35 000 €.

Chapitre 65 : il faut retirer de la participation due au SDE 03 les travaux d'éclairage du Pont Biais qui ne sont pas encore réalisés ; la somme à prévoir sera donc de 29 863 € au lieu de 39 060 €.

Chapitre 042 : la provision pour la dépréciation des actifs circulants c'est-à-dire des créances non réglées, d'après l'état fourni par le comptable, sera nulle cette année.

En ce qui concerne la section d'investissement, il faut ajouter la prévision de la participation de la commune aux travaux réalisés par le SIVU Cuisine Locale de Cusset pour un montant d'environ 28 500 €.

Pour terminer, les perspectives budgétaires en investissement sont réduites cette année en raison de la suppression ou de l'incertitude de certaines subventions. Mme le Maire remarque qu'avec la baisse des ressources des collectivités, leur avenir sera compliqué. Elles devront travailler et s'orienter vers d'autres fonds comme le fonds vert et les fonds européens.

IX. INFORMATIONS DIVERSES

1) Attribution des subventions – Remerciements

Mme le Maire fait part des remerciements reçus suite à l'attribution d'une subvention à l'association du Dynamic'club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.